

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3222

3 novembre 2014

SOMMAIRE

Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l.	154615	H.I.G. Leisure Holdings Cardiff S.à r.l. ...	154612
Art et Sport a.s.b.l.	154623	Hilltop Global Capital S.A.	154643
Batise Luxembourg	154611	ID Concept S.à r.l.	154638
Befficient S.à r.l.	154610	I.G. Axell Holding S.A.	154612
B.K.N. Sàrl	154610	KI Chemistry S.à r.l.	154656
Bond House S.A.	154610	Links Bidco S.à r.l. Propco 12	154615
Borletti Group High Management S.à r.l.	154654	Links Bidco S.à r.l. Propco 2	154616
Brixton 2 Sàrl	154611	Lumic Soparfi S.A.	154639
Brixton Holdings S.à r.l.	154612	Medinvest S.A.	154619
Carnegie Fund Management Company S.A.	154611	MMG Investments S.à r.l.	154641
CB CERATIZIT Luxembourg S.A.	154610	Oranje-Nassau Développement S.A., SI- CAR	154654
Cemex Global Funding S.à r.l.	154613	Park Luxco 2 S.à r.l.	154627
Ceratungsten	154610	Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR	154622
CG Capital S.A.	154611	ProLogis France XCI S.à r.l.	154615
Codere Finance (Luxembourg) S.A.	154612	ProLogis France XXXIII S.à r.l.	154614
Contino S.A.	154611	R.V. Invest S.A.	154611
Dexia Luxpart	154625	Schimmelpenningh International S.A. ...	154620
Docu Group (Lux 3) S.à r.l.	154640	Thill Sàrl	154614
Duck Private S.A. SPF	154618	Thunder Holding S.A., SPF	154616
Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg	154655	Top Star Promotion-Production, Publish- ing and Records S.A.	154616
Global Blue Investment & Co S.C.A.	154612	Triton Masterluxco 1 S.à r.l.	154613
		Vison	154652

B.K.N. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7416 Brouch, 8, Am Eck.
R.C.S. Luxembourg B 177.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151398/10.

(140173128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Befficient S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, rue d'Asselborn.
R.C.S. Luxembourg B 163.625.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151400/9.

(140173227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Bond House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 179.497.

Die Gesellschafter (Aktionäre) der Gesellschaft haben in der am 16.09.2014 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

1. Fortsetzung von Herrn Bas Dijkman als Verwaltungsratsmitglied / „administrateur“ mit sofortiger Wirkung und unbegrenzt sowie mit folgender Adresse 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.
2. Fortsetzung von Herrn Marcel Learbuch als Verwaltungsratsmitglied / „administrateur“ mit sofortiger Wirkung und unbegrenzt sowie mit folgender Adresse 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, den 30. September 2014.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014151411/15.

(140173369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

CB CERATIZIT Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 155.975.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151446/10.

(140173304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Cerantungsten, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4578 Niedercorn, 21, Zone Industrielle Hâneboesch.
R.C.S. Luxembourg B 24.496.

Les comptes annuels au 28 février 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151451/10.

(140173305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Carnegie Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 53.022.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.
Référence de publication: 2014151445/10.

(140172998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

CG Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 168.359.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014151452/9.

(140172733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Batise Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 8.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151420/10.

(140172917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Brixton 2 Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.843.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 30 septembre 2014

En date du 30 septembre 2014, l'Associé unique de la société Brixton 2 S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de Monsieur Ralf Remer.
2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Sorin Sandulescu, né le 23 janvier 1984 à Constanta (Roumanie), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151416/15.

(140173381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

**Contino S.A., Société Anonyme,
(anc. R.V. Invest S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.332.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151470/10.

(140173337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Global Blue Investment & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 169.358.

Le bilan consolidé au 31 mars 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151557/10.

(140173300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

H.I.G. Leisure Holdings Cardiff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151579/10.

(140173003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Codere Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 108.371.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014151465/11.

(140173142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

I.G. Axell Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.516.

Par la présente je résilie, avec effet immédiat, le contrat de domiciliation conclu avec votre société.

L-1931 Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Maître Jean-Paul GLAUDEN.

Référence de publication: 2014152121/8.

(140174051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Brixton Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 84.250,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.738.

Extrait des résolutions écrites de l'Associé unique en date du 30 septembre 2014

En date du 30 septembre 2014, l'Associé unique de la société Brixton Holdings S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

1. L'Associé unique décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de Monsieur Ralf Remer.
2. L'Associé unique décide de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Sorin Sandulescu, né le 23 janvier 1984 à Constanta (Roumanie), demeurant professionnellement au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014151414/15.

(140173398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Cemex Global Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.861.

—
Resolutions of the sole member of the company dated 16 June 2014

On 16 June, 2014.

CEMEX HUNGARY KFT, being the sole member of the Company, duly represented by Mr François BROUXEL by virtue of a proxy given under private seal,

has hereby taken the following resolutions with respect to the following agenda:

Agenda

4) Renewal of mandates of Mr. Sergio MANGE ÁLVAREZ, Mr. Daniel BAUTISTA CASTILLO and Mr. François BROUXEL as managers of the Company and of KPMG AUDIT S.à r.l. as independent auditor of the Company;

Fourth resolution

The sole member resolved (i) to renew the mandate of the managers until the annual general meeting relating to the approval of the annual accounts as at 31st December 2014 and (ii) to renew the mandate of KPMG AUDIT S.à r.l. as independent auditor of the Company until the annual general meeting relating to the approval of the annual accounts as at 31 December 2014.

Note: In the above extract of the sole member resolutions held on June 16, 2014, the reference made to the renovation of the independent Auditors as KPMG AUDIT S.à r.l., is used refer to KPMG Luxembourg S.à r.l.

Traduction en français

Résolutions de l'associé unique de la société en date du 16 Juin 2014

Le 16 Juin 2014.

CEMEX HUNGARY KFT, étant l'associé unique de la société, dûment représentée par M François BROUXEL en vertu d'une procuration sous cachet privé.

a pris les présentes résolutions suivantes en ce qui concerne l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

4) Renouvellement des mandants de M. Sergio MANGE ÁLVAREZ, M. Daniel BAUTISTA CASTILLO et M. François BROUXEL comme gérants de la société et de KPMG AUDIT s.à.r.l.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé (i) de renouveler le mandat des gérants jusqu'à l'Assemblée générale annuelle, concernant l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et (ii) afin de renouveler le mandat de KPMG AUDIT S.à.r.l. vérificateur indépendant de la société jusqu'à l'Assemblée générale annuelle, concernant l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.

Remarque: Dans l'extrait ci-dessus de les résolutions de l'associé unique de la société tenue le 1^{er} Juillet 2013, la référence faite à la rénovation des vérificateurs indépendants comme KPMG AUDIT S.à.r.l. sert à reporter à KPMG Luxembourg S.à.r.l.

Référence de publication: 2014145407/40.

(140165668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Triton Masterluxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,01.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 135.066.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014, ont décidé de transférer le siège social de la Société au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les associés de la Société ont également transféré leur siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec effet au 15 septembre 2014.

Les adresses professionnelles des gérants Thomas Sonnenberg, Antonis Tzanetis, Heiko Dimmerling et Michiel Kramer ont également changé. Lesdits gérants résident dorénavant professionnellement au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Le gérant Mats Eklund a également transféré son adresse professionnelle au 9 South Street, 3^{ème} étage, Londres, W1K 2XA, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014147031/20.

(140167400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Thill Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 42.425.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Camille THILL, gérant de société, demeurant à L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg.

Lequel comparant déclare être l'associé et le gérant unique de la société à responsabilité limitée «THILL SARL», établie et ayant son siège social à L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg, société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 10 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 125 de 1993, inscrite Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42425.

Les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 12 février 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg, numéro 220 de 1993.

Ensuite le comparant, agissant en ses dites qualités, représentant l'intégralité du capital social, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-5811 Fentange, 80, rue de Bettembourg à L-3394 Roeser, 59, Grand-Rue et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Roeser. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant a déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: THILL, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19/09/2014. Relation: EAC/2014/12584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22/09/2014.

Référence de publication: 2014147021/37.

(140166974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

ProLogis France XXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.433.

à modifier: Suite à un contrat daté du 26 septembre 2014, une (1) part sociale détenue dans la Société par, ProLogis European Holdings XX Sàrl a été transférée à ProLogis European Finance XX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue

de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XX Sàrl	375 parts
Total	375 parts sociales

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014150317/20.

(140171643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

ProLogis France XCI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.865.

à modifier: Suite à un contrat daté du 26 septembre 2014, une (1) part sociale détenue dans la Société par, ProLogis European Holdings XX Sàrl a été transférée à ProLogis European Finance XX Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XX Sàrl	600 parts
Total	600 parts sociales

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014150315/20.

(140171646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 186.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014151364/10.

(140173077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Links Bidco S.à r.l. Propco 12, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.461.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme Heike Kubica, avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014150978/15.

(140172421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Links Bidco S.à r.l. Propco 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.451.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2014:

- Est nommé gérant de la société pour une période indéterminée Mons. Eric-Jan van de Laar, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire Mme. Heike Kubica, avec effet au 30 septembre 2014.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2014150979/15.

(140172241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Top Star Promotion-Production, Publishing and Records S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 60.500.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014151277/10.

(140172786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Thunder Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 51.162.

—
L'an deux mille quatorze, le huit septembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société THUNDER HOLDING S.A., SPF, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.162, constituée suivant acte notarié en date du 17 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 402 du 23 août 1995 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 912 du 5 mai 2011.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Caroline Wolff, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Carole Sabinot, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Arpea, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

- numéro 2004 du 31 juillet 2014,

- numéro 2187 du 19 août 2014,

b) Lëtzebuerger Journal:

- le 31 juillet 2014,

- le 19 août 2014,
- c) Le Quotidien:
- le 31 juillet 2014,
- le 19 août 2014.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
3. Nomination du liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs conférés au Liquidateur et de la procédure de liquidation;
5. Instruction au Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les dix mille (10.000) actions en circulation, quatre (4) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu lieu avec le même ordre du jour avait été tenue le 28 juillet 2014 et que les conditions de présence pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies à cette assemblée.

La seconde assemblée peut ainsi délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

VI.- Qu'en conséquence la présente assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur son ordre du jour quel que soit le nombre d'actions représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, résidant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'attribuer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. WOLFF, C. SABINOT, S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2014 LAC / 2014 / 42265. Reçu douze euros 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144503/89.

(140163825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Duck Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.157.

L'an deux mille quatorze, le dix septembre

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DUCK PRIVATE S.A. SPF», une société anonyme ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, Rue de la Vallée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 154.157, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 06 juillet 2010, publié au Mémorial C n°1663 du 16 août 2010,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Geoffrey HUPKENS, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Anouar BELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président désigne comme scrutateur Madame Susana GONCALVES, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur de la société et fixation de ses pouvoirs
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée «MAYFAIR TRUST S.à.r.l.» ayant son siège social à L-7257 Walferdange, 2, Millewee, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B112.769.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: HUPKENS, BELLI, GONCALVES, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/09/2014. Relation: EAC/2014/12391. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/09/2014.

Référence de publication: 2014144739/47.

(140165200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Medinvest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.727.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le onze août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Sylvain DEVICO, Industriel, né à Fès (Maroc) le 2 avril 1932, demeurant à MC-98000 Monaco, 2A rue Des Giroflées,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, es-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MEDINVEST S.A., ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B 115.727 (la «Société»), a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1295 du 5 juillet 2006; Les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3039 du 30 novembre 2013;

- que le capital social de la société «MEDINVEST S.A.» s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que Monsieur Sylvain DEVICO, précité, étant seul propriétaire de toutes les actions et qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que la partie comparante, représentée comme mentionné ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 4 août 2014, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investi de l'entiereté de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entiereté du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 4 août 2014 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et/ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M.-L. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 août 2014. Relation: LAC/2014/38434. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145650/59.

(140165531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Schimmelpennigh International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 79.494.

In the year two thousand fourteen, on the fifth of September.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A., (R.C.S. Luxembourg, section B number 79.494), having its registered office at L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, on December 1, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 526 of July 12, 2001.

The Meeting is presided over by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Solange Wolter, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Rika Mamdy, with professional address in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Deliberation on the dissolution of the company.

2.- Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

Stratego Managing S.à r.l., having its registered office in L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCHIMMELPENNINGH INTERNATIONAL S.A. (R.C.S. Luxembourg numéro B 79.494), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 526 du 12 juillet 2001.

L'Assemblée est présidée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Solange Wolter, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Rika Mamdy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Délibération sur la dissolution de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Stratego Managing S.à r.l., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, S. WOLTER, R. MAMDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42448. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014145759/108.

(140165843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den elften September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management II S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 140257,

hier ordnungsgemäß vertreten durch Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund von zwei Zirkularbeschlüsse der Partners Group Management II S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, RCS Luxemburg Nummer B 151582, wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 23. Februar 2010, veröffentlicht im Memorial C Nummer 565 vom 17. März 2010. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde vom 29. Januar 2014, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1145 vom 7. Mai 2014.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.630,01 (einunddreißigtausend sechshundertdreißig Komma null ein Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 63.002,761 (dreiundsechzigtausend zwei Komma siebenhunderteinundsechzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- eine Million (1.000.000) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie; und
- zehn Millionen (10.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betraglichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Stammaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt eintausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) zuzüglich Emissionsagio von bis zu neunhundertneunundneunzig Euro und neunundneunzig Eurocent (999,99 EUR); und

- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Eurocent (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio zwischen null (0) Euro und neunundneunzig (99) Eurocent nach Ermessen des Managers) ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum fünften Jahrestag der Veröffentlichung der Satzung Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 18. Juli 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um 33,66 EUR (dreiunddreißig Komma sechsundsechzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 3.365,998 (dreitausend dreihundertfünfundsechzig Komma neuhundertachtundneunzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Eurocent (0,01 EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Komma neunundneunzig Euro (EUR 999,99 EUR),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung das Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Gemäß Beschluss vom 18. August 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals das Gesellschaftskapital um 39,60 EUR (neununddreißig Komma sechzig Euro) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 3.959,998 (dreitausend neunhundertneunundfünfzig Komma neuhundertachtundneunzig) neuen Stammaktien mit einem Nominalwert von je einem Eurocent (0,01 EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von neunhundertneunundneunzig Komma neunundneunzig Euro (EUR 999,99 EUR),

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung das Gesamtbetrag erhalten hat.

VII.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschließt Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 31.703,26 (einunddreißigtausend siebenhundertdrei Komma sechsundzwanzig Euro) eingeteilt in 3.099.998,000 (drei Millionen neunundneunzigtausend neunhundertachtundneunzig Komma null) Manager-Aktien und 70.328,759 (siebzigtausend dreihundertachtundzwanzig Komma siebenhundertneunundfünfzig) Stammaktien mit einem Nominalwert von einem Eurocent (0,01 EUR) pro Aktie.

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 31.703,26 (thirty-one thousand seven hundred and three point twenty-six Euro) represented by 3,099,998.000 (three million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-eight point zero) Manager Shares and 70.328,759 (seventy thousand three hundred and twenty-eight point seven hundred and fifty-nine) Ordinary Shares with a par value of EUR 0.01 (one Eurocent) per share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 5.500.- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. SIEBENALER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42468. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 22. September 2014.

Référence de publication: 2014146920/91.

(140167488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Art et Sport a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1218 Luxembourg, 28, rue Baudouin.

R.C.S. Luxembourg F 10.087.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

Sadok Hakimi, Luxembourgeois, Employé administratif

Rue Baudouin 28 L-1218 Luxembourg

Mallory Bonadé, Française, Contrôleur financier
Rue Fort Wallis 7 L-2714 Luxembourg
Waldo Gonzalez Garcia, Luxembourgeois, Etudiant
Rue Pierre Maisonnet 19 L-2113 Luxembourg

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination de Art et Sport a.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir des jeunes intéressés par des activités artistiques et/ou sportives et d'encadrer les jeunes qui souhaitent s'investir dans ces domaines.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 28 rue Baudouin, L-1218 Luxembourg peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Art et Sport a.s.b.l.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de 3 jours à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contributions et Cotisations

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Sadok HAKIMI / GARCIA Waldo / Mallory BONADE

Président / Trésorier / Secrétaire

Référence de publication: 2014147085/94.

(140167444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

Dexia Luxpart, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 52.211.

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable «DEXIA LUXPART» (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. Elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.211.

La Société a été constituée sous la dénomination de BIL LUXPART, suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 529 du 16 octobre 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 11 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 350 du 17 février 2009.

L'assemblée débute à onze heures sous la présidence de Madame Blandine KISSEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Axel LAGA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe DE BACKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente constate ensuite:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée:

- par lettres recommandées envoyées aux actionnaires nominatifs contenant l'ordre du jour faites en date du 13 août 2014.

- par avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial, dans le Luxemburger Wort et dans le Letzebuenger Journal en date des 13 et 29 août 2014.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 310.770,806 actions en circulation, 3.021 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 7 août 2014 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

V. En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

VI. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

I. Approbation de la fusion de la Société avec le compartiment Europe Conviction (le «Compartiment absorbant») de Candriam Equities L, une société d'investissement à capital variable organisée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social, 14, Porte de France à Esch-sur-Alzette (la "SICAV").

II. Approbation de l'attribution aux actionnaires de la Société d'actions du Compartiment absorbant en échange de la contribution par la Société de tous ses actifs et passifs avec effet à la date où la fusion deviendra effective (la "Date Effective"), les nouvelles actions en question étant émises sur base de la parité déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire de la Société à absorber et du Compartiment absorbant établies à une date proche des Assemblées appelées à se prononcer sur la fusion. Si, suite à l'échange, l'actionnaire se voit attribuer une fraction d'action, il pourra soit se faire racheter par le Compartiment absorbant cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soit compléter sa fraction d'action moyennant paiement, pour obtenir un nombre entier d'actions.

III. Fixation de la date Effective de la fusion au 20 août 2014 sur base des valeurs nettes d'inventaire de la Société et du Compartiment absorbant du 19 août 2014 (dans le cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour faute de quorum, fixation de la date Effective de la fusion au 26 septembre 2014 sur base des valeurs nettes d'inventaire de la Société et du Compartiment absorbant du 25 septembre 2014).

IV. Dissolution de la Société sans liquidation par apport de ses actifs au Compartiment absorbant.

V. Ratification du dividende payé depuis la clôture de septembre 2013.

VI. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente Assemblée et détermination du lieu où les documents sociaux seront conservés après la fusion pendant cinq années.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Après avoir entendu:

- le rapport du Conseil d'Administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié au Mémorial C 1677 en date du 30 juin 2014 et déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, et

- le rapport de vérification prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par KPMG Audit ayant son siège social à Luxembourg agissant en tant qu'expert indépendant concernant la fusion,

l'assemblée décide:

- d'approuver la fusion de la Société avec le compartiment Europe Conviction (le «Compartiment absorbant») de Candriam Equities L, une société d'investissement à capital variable organisée sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social, 14, Porte de France à Esch-sur-Alzette (la "SICAV"),

- d'approuver l'attribution aux actionnaires de la Société d'actions du Compartiment absorbant en échange de la contribution par la Société de tous ses actifs et passifs avec effet à la date où la fusion deviendra effective (la "Date Effective"), les nouvelles actions en question étant émises sur base de la parité déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire de la Société à absorber et du Compartiment absorbant établies à une date proche des Assemblées appelées

à se prononcer sur la fusion. Si, suite à l'échange, l'actionnaire se voit attribuer une fraction d'action, il pourra soit se faire racheter par le Compartiment absorbant cette fraction d'action sans frais, sauf taxes éventuelles, soit compléter sa fraction d'action moyennant paiement, pour obtenir un nombre entier d'actions.

- de fixer la date Effective de la fusion au 26 septembre 2014 sur base des valeurs nettes d'inventaire de la Société et du Compartiment absorbant du 25 septembre 2014.

- de dissoudre la Société sans liquidation par apport de ses actifs au Compartiment absorbant.

- de ratifier et de considérer comme définitif le dividende suivant payé à partir du mercredi 7 mai 2014:

Compartiment	Code ISIN	Numéro	Devise	Montant brut
Dexia Luxpart - Dis	LU0062210413	18	EUR	1,90

- de donner décharge pleine et entière à Monsieur Vincent HAMELINK, Monsieur Jean-Yves MALDAGUE et Madame Nadège DUFOSE, en leur qualité d'Administrateurs de la Société, pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de la présente Assemblée, et,

- que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir de la date de la présente Assemblée auprès de RBC Investor Services Bank S.A. à l'adresse suivante: 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: B. KISSEL, A. LAGA, P. DE BACKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43147. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014148054/101.

(140168405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Park Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.338.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of September.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Park Luxco S.C.A., a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, represented by its general partner Park Luxco GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains, by virtue of a proxy under private seal given on 2014.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it wishes to incorporate with the following articles of incorporation:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. Name - Duration - Registered Office.

1.1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a company in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and these articles of incorporation (the "Articles").

1.2. The Company will assume the name of "Park Luxco 2 S.à r.l."

1.3. The Company is incorporated for an unlimited period of time. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

1.4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

1.5. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 2. Purpose.

2.1. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

2.2. The Company may borrow in any way or form and issue bonds and notes.

2.3. The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

2.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

B. Share capital - Shares

Art. 3. Share Capital.

3.1. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

3.2. Subject to a Securityholders' Deed (as defined in article 4) the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

3.3. The Company may, to the extent and under terms permitted by law and the terms of any Securityholders' Deed (as defined in article 4), redeem its own shares.

Art. 4. Shares.

4.1. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

4.2. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder the indication of the number of shares held and the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

4.3. Certificates of these recordings in the shareholders' register shall be issued and signed by the board of managers upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

4.4. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

4.5. The Management Share is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 6 of these Articles.

4.6. Transfers of registered shares shall be subject to transfer restrictions as provided for under any agreement entered into by and between the shareholders of the Company (a "Securityholders' Deed") in relation to their investment in the Company.

4.7. Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

4.8. Transfers of registered shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

4.9. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

4.10. The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 5. Share Redemption.

5.1. Subject to the terms of any Securityholders' Deed shares are redeemable shares. Redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable shares, if any. Subscribed and fully paid-up redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of redeemable shares of each class held by each holder upon request of the Company or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption. Redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or any liquidation proceeds. Subject to the terms of any Securityholders' Deed redeemed shares may be cancelled upon request of the board of managers by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with article 13.

5.2. Except as provided otherwise in these Articles or by a Securityholders' Deed (as defined in article 4), the redemption price of the redeemable shares shall be calculated by the board of managers, or by such person appointed by the board of managers, on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the board of managers shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the board of managers shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

5.3. Except as otherwise provided in a Securityholders' Deed, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholders register of the Company, notifying such holder of the number of shares to be so redeemed, and specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the shares to the Company for redemption. Each holder of shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such shares to the Company. The redemption price of such shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof to the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

C. Management

Art. 6 Board of Managers.

6.1. The Company shall be managed by one or several managers, who do not need to be shareholders of the Company. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) class A manager (or where there is more than one (1) class A manager appointed to the board of managers, one (1) class A1 manager (if applicable)) and one (1) class B manager. If there is more than one class A manager appointed (or to be appointed) to the board of managers, such class A managers may be designated as class A1 manager(s), class A2 manager(s) and so forth sequentially by decision of the shareholder representing more than half of the Company's share capital.

6.2. If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these Articles, a reference to the "board of managers" used in these Articles is to be construed as a reference to the "sole manager".

6.3. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the board of managers from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided an administrator, who need not be a shareholder, is appointed in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 7. Power of the Board of Managers.

7.1. The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose.

7.2. All powers not expressly reserved by a Securityholders' Deed, law or by these Articles to the general meeting of shareholders or any appointed independent accountant ("réviseur d'entreprises agréé") are within the powers of the board of managers.

Art. 8. Election, removal and term of office of managers.

8.1. The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

8.2. The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 9. Board Meetings.

9.1. The board of managers shall meet upon call by any class A manager (or where there is more than one (1) class A manager appointed to the board of managers, one (1) class A1 manager (if applicable)). The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least three (3) business days in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

9.3. No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 10. Conduct of meetings of the board of managers.

10.1. The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

10.2. The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

10.3. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

10.4. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

10.5. The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers, among which at least one (1) class A manager (or where there is more than one (1) class A manager appointed to the board of managers, one (1) class A1 manager (if applicable)) and one (1) class B manager must be present or represented.

10.6. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting provided that at least one (1) class A manager (or where there is more than one (1) class A manager appointed to the board of managers, one (1) class A1 manager (if applicable)) and one (1) class B manager vote in favour of a resolution. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

10.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Dealing with third parties.

11.1. The Company is validly bound vis-à-vis third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of one (1) class A manager (or where there is more than one (1) class A manager appointed to the board of managers, one (1) class A1 manager (if applicable)) and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

Art. 12. Interest.

12.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the board of managers or any one or more of the managers or officers of the board of managers has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person. Any manager or officer of the board of managers who serves as a director, officer or employee of any company or person with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. General meetings of shareholders

Art. 13. General Meeting of the Shareholders.

13.1. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the Articles (and subject to any additional consent requirements pursuant to any Securityholders' Deed), a resolution shall be validly adopted only if approved by the board of managers.

13.2. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the board of managers.

13.3. It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital.

13.4. Ordinary general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

13.5. Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

13.6. The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

13.7. The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

13.8. Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

13.9. Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

13.10. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. Only voting forms received prior to the general meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting.

13.11. In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

13.12. Unless otherwise provided for by the law, these Articles or a Securityholders' Deed, resolutions to be adopted at general meetings shall be passed by shareholders representing at least half of the share capital of the Company.

E. Amendment of the articles

Art. 14. Amendment of the Articles.

14.1. Any amendment of the Articles requires the approval of (i) a majority of shareholders in number (ii) representing three quarters of the share capital at least.

F. Accounting year - Balance sheet

Art. 15. Accounting Year.

15.1. The accounting year of the Company shall begin on first (1) January and shall end on thirty first (31) December of each year.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon the recommendation of the board of managers, will decide how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

16.2. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may

not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

G. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation. Unless otherwise decided by the general meeting of the Company, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

H. General

Art. 18. General Provisions.

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law, and any agreement entered into by the shareholders from time to time, including but not limited to a Securityholders' Deed.

18.3. The English version of these Articles shall be binding.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription and payment

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Park Luxco S.C.A., aforementioned, paid thirty one thousand euro (EUR 31,000) in subscription for one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, whereas an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) was allocated to the share capital and an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500) was allocated to the share premium account.

All the shares are fully paid-up in cash so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1.400,-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold a general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

First resolution

1. The number of members of the board of managers is fixed at five (5).
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Ms. Kimberly Terjanian, born on 15 May 1973 in New Jersey (United States of America) professionally residing at 375 Park Avenue, 12 th Floor, New York, NY 10152 (United States of America) as class A manager;
 - Mr. Brian Patterson, born on 31 May 1983 in Ohio (United States of America) professionally residing at 375 Park Avenue, 12 th Floor, New York, NY 10152 (United States of America) as class A manager;
 - Ms. Olufunke Audu, born on 2 October 1983 in Georgia (United States of America) professionally residing at 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg as class A manager;
 - Ms. Yasemin Bulut, born on 18 May 1984 in Charleville-Mezieres (France) professionally residing at 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg as class B manager; and
 - Mr. Gueorgui Dikanarov, born on 28 January 1978 in Sofia (Bulgaria) professionally residing at 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg as class B manager.

Second resolution

The address of the registered office of the Company is set at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de septembre.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Park Luxco S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en voie d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois, représenté par son commandité Park Luxco GP S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en voie d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois.

dûment représentée par Monsieur Chris Oberhag, employé privé, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée 2014.

Cette procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec les formalités d'enregistrement.

La partie comparante a requis du notaire soussigné de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Nom - Durée - Siège Social.

1.1. Il est formé entre le souscripteur actuel et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Articles»).

1.2. La Société prend la dénomination de «Park Luxco 2 S.à r.l.».

1.3. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle ne peut pas être dissoute en cas de décès, suspension des droits civiques, incapacité, insolvabilité, faillite ou autre événement affectant un ou plusieurs associés.

1.4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

1.5. L'établissement des filiales, succursales ou bureaux de représentation dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger doit être décidé par décision du gérant. Si le gérant estime que des événements politiques ou militaires surviennent ou sont imminents, et que ces événements peuvent impacter l'activité normale de la Société, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation de ces événements. Ces mesures temporaires n'affectent pas la nationalité de la Société qui reste luxembourgeoise, nonobstant le transfert temporaire du siège social.

Art. 2. Objet.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des billets à ordre.

2.3. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles un détient une participation directe ou indirecte ou un qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4. La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile pour l'accomplissement de son objet.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 3. Capital Social.

3.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune.

3.2. Sous réserve du Pacte d'Associés (tel que défini à l'article 4), le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés de la Société, adoptée selon les conditions requises pour la modification des présents statuts.

3.3. La Société peut, aux conditions prévues par la loi et par un Pacte d'associés (tel que défini à l'article 4), racheter ses propres parts sociales.

Art. 4. Parts sociales.

4.1. Les parts sociales seront émises sous la forme nominative exclusivement.

4.2. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient le nom de chaque propriétaire de parts sociales nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre de parts sociales qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts de parts sociales et les dates de ces transferts. Chaque associé devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou de son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

4.3. Des certificats d'inscription sont délivrés et signés par le gérant sur demande de l'associé. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit envoyées par télécopie.

4.4. Le droit de propriété des parts sociales nominatives s'établit par une inscription au registre des associés.

4.5. La Part Sociale du Gérant ne peut être transférée, exceptée au gérant successeur qui sera nommé conformément à l'article 6 des présents statuts.

4.6. Le transfert de parts sociales nominatives se fera conformément à l'accord conclu entre les associés de la Société («Pacte d'Associés») en fonction de leur investissement dans la Société.

4.7. Les parts sociales ne pourront être transférées à de nouveaux associés que sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

4.8. Les transferts de parts sociales nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des associés, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert de parts sociales peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

4.9. Les associés devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les associés peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des associés par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

4.10. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire unique pour représenter la part sociale à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale.

Art. 5. Rachat de Part sociales.

5.1. Sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, les parts sociales sont rachetables. Les parts sociales rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les parts sociales non-rachetables, s'il y en a. Les parts sociales rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre de parts sociales rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur de parts sociales sur demande de la Société ou conformément à un accord écrit pris par les associés de la Société. Le rachat des parts sociales rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les parts sociales rachetées ne confèrent ni droit de vote, ni droit à recevoir des dividendes ou du boni de liquidation. Sous réserve des dispositions prévues par le Pacte d'Associés, les parts sociales rachetables peuvent être annulées sur demande du conseil de gérance par un vote de l'assemblée des associés tenue en conformité avec les dispositions de l'article 13.

5.2. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un Pacte d'Associés (tel que défini par l'article 4), le prix de rachat des parts sociales rachetables sera calculé par le conseil de gérance ou par une personne nommée par le conseil de gérance, sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des parts sociales de la Société est exprimée en un montant par part sociale et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre de parts sociales de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le conseil de gérance considérera comme étant justes et équitables. En l'absence de toute mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision adoptée par le conseil de gérance au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses associés actuels, antérieurs et futurs.

5.3. Sauf disposition contraire qui pourrait être contenue dans un Pacte d'Associés, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international

reconnu à tout associé de la Société dont les parts sociales sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des associés de la Société, indiquant au détenteur le nombre de parts sociales devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat ainsi que les procédures nécessaires pour la soumission des parts sociales à la Société pour leur rachat. Chaque détenteur de parts sociales devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat (s) émis en relation avec ces parts sociales, à la Société. Le prix de rachat de telles parts sociales est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des associés sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

C. Gérance

Art. 6. Conseil de gérance.

6.1. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas obligatoirement avoir la qualité d'associé de la Société. Si la Société a plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A (ou s'il y a plus d'un gérant de catégorie A désigné au conseil de gérance, un gérant de catégorie A1 (le cas échéant) et un (1) gérant de catégorie B. S'il y a plus d'un gérant de catégorie A désigné (ou à désigner) au conseil de gérance, ce gérant de catégorie A peut être désigné comme un gérant de catégorie A1, de catégorie A2, et ainsi de suite, par décision de l'associé détenant plus de la moitié du capital de la Société.

6.2. Si la Société est dirigée par un gérant, si le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents Articles, le terme devra être interprété en référence au terme «conseil de gérance».

6.3. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le conseil de gérance d'exercer ses fonctions de gérant au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous réserve de la nomination d'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être associé, afin qu'il exécute les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'associés, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les associés pourront nommer un gérant succédant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 7. Pouvoirs du Conseil de gérance.

7.1. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social.

7.2. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par un Pacte d'associés, par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés ou par un réviseur d'entreprises agréé appartiennent au conseil de gérance.

Art. 8. Élection, révocation et durée du mandat des gérants.

8.1. Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

8.2. Les gérants sont élus et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 9. Réunion de gérance.

9.1. Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant de catégorie A (ou s'il y a plus d'un (1) gérant de catégorie A désigné au conseil de gérance, un (1) gérant de catégorie A1 (le cas échéant)). Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation.

9.2. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance doit être adressée aux gérants trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion par télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de cette urgence doivent être indiqués dans la convocation. La convocation peut être omise par tout gérant y consentant par écrit par télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication, une copie de ce document signé constituant une preuve suffisante. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion dont le lieu et l'heure auront été déterminés dans une décision précédente, adoptée par le conseil de gérance et communiquée à tous les gérants.

9.3. Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les gérants seraient présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 10. La conduite des réunions de gérance.

10.1. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire qui ne doit pas obligatoirement être un gérant et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions de gérance.

10.2. Le président préside les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance désigne temporairement un autre gérant par vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de la réunion.

10.3. Les gérants peuvent participer à toute réunion en désignant comme mandataire un autre gérant par procuration écrite, télécopie, courrier électronique ou par tout autre mode de communication, une copie de ce document signé constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs gérants mais il ne peut pas représenter tous les autres gérants.

10.4. Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement et de pouvoir participer efficacement à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion est réputée être tenue au siège social de la Société.

10.5. Le conseil de gérance peut délibérer ou valablement agir que si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, parmi lesquels il y a au moins un (1) gérant de catégorie A (ou s'il y a plus d'un (1) gérant de catégorie A désigné au conseil de gérance, un (1) gérant de catégorie A1 (le cas échéant)) et un (1) gérant de catégorie B présents ou représentés.

10.6. Les décisions doivent être prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance; à condition qu'il y ait au moins un (1) gérant de catégorie A (ou s'il y a plus d'un (1) gérant de catégorie A désigné au conseil de gérance, un (1) gérant de catégorie A1 (le cas échéant)) et un (1) gérant de catégorie B votant pour une décision. Le président, s'il y en a un, ne doit pas avoir de voix prépondérante.

10.7. Le conseil de gérance peut adopter à l'unanimité des décisions par voie de circulaire en exprimant son approbation par télécopie, courrier électronique ou tout autre mode de communication. Chaque gérant peut exprimer son approbation séparément, l'ensemble des approbations constant l'adoption de la décision. La date de la décision doit être la date de la dernière signature.

Art. 11. Relation avec les tiers.

11.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances (i) par la signature d'un gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A (ou s'il y a plus d'un (1) gérant de catégorie A désigné au conseil de gérance, un (1) gérant de catégorie A1 (le cas échéant)) et un (1) gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. Intérêt.

12.1. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le conseil de gérance aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. Le gérant ou cadre du conseil de gérance qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Assemblée générale des associés

Art. 13. Assemblée générale des Associés.

13.1. L'assemblée générale des associés de la Société représente l'universalité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sauf si les présents statuts en disposent autrement, (et sous réserve des dispositions prévues dans le Pacte d'Associés). Une décision ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le conseil de gérance.

13.2. L'assemblée générale des associés de la Société est convoquée par le conseil de gérance.

13.3. Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'associés représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société en fait la demande.

13.4. Les assemblées générales ordinaires des associés peuvent se tenir aux dates et lieux indiqués dans les avis de convocation. Les assemblées générales des associés sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des associés de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des parts sociales.

13.5. Toute part sociale donne droit à une voix à toutes les assemblées générales des associés. Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le conseil de gérance peut déterminer toute autre condition à remplir par les associés pour prendre part à toute assemblée des associés. Si l'ensemble des associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

13.6. L'assemblée générale des associés désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

13.7. Les sujets traités lors d'une assemblée des associés seront limités aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

13.8. Les associés qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement participer à l'assemblée.

13.9. Tout associé peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

13.10. Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte dans le calcul du quorum que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

13.11. Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, au lieu de prendre les décisions collectives à l'assemblée générale des associés, les celles-ci peuvent être prises par des résolutions écrites. Dans ce cas, chaque associé doit recevoir le texte des résolutions ou des décisions à prendre expressément écrites et doit exprimer son vote par écrit.

13.12. Sauf disposition contraire contenue dans la loi, dans les présents statuts ou dans un Pacte d'Associés, les décisions à adopter aux assemblées générales doivent être prises par les associés représentant au moins la moitié du capital social de la Société.

E. Modification des statuts

Art. 14. Modification des Statuts.

14.1. Toute modification des Statuts nécessite l'approbation de (i) une majorité en nombre des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

F. Exercice social - Bilan

Art. 15. Exercice social.

15.1. L'exercice social de la Société commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Pour chaque exercice social, sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pourcent (5%) seront affectés sur le compte de la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

16.2. Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état financier intermédiaire, préparé par le conseil de gérance, et montrant que des fonds peuvent être distribués. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des bénéfices distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

G. Liquidation

Art. 17. Liquidation.

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

17.2. L'éventuel boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

H. Dispositions générales

Art. 18. Dispositions générales.

18.1. Les avis et communications peuvent avoir force obligatoire et les résolutions doivent être constatées par écrit, par télécopie, courrier électronique ou autre moyen de communication électronique.

18.2. Pour tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi applicable ainsi que selon les accords conclus entre associés, notamment à un Pacte d'Associés.

18.3. La version anglaise de ces statuts a force de loi entre les parties.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription et paiement

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Park Luxco S.C.A., susmentionnée, a versé trente et un mille euros (EUR 31.000) en souscription de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, une somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est allouée au capital social et une somme de dix-huit mille cinq cent euros (EUR 18.500) est allouée à compte prime d'émission.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000) est ainsi à la disposition de la Société. Cela a été présenté au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, engagés par la Société ou à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Assemblée générale des associés

Les associés constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés et ont unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à cinq (5).
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée illimitée:
 - Madame Kimberly Terjanian, née le 15 mai 1973 au New Jersey (Etats-Unis) ayant pour adresse professionnelle: 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152 (Etats-Unis) a qualité de gérante de catégorie A;
 - Monsieur Brian Patterson, né le 31 mai 1983 en Ohio (Etats-Unis) ayant pour adresse professionnelle: 375 Park Avenue, 12th Floor, New York, NY 10152 (United States of America) a qualité de gérant de catégorie A;
 - Madame Olufunke Audu, née le 2 octobre 1983 en Géorgie (Etats-Unis) ayant pour adresse professionnelle: 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg a qualité de gérante de catégorie A;
 - Madame Yasemin Bulut, née le 18 mai 1984 à Charleville-Mézières (France) ayant pour adresse professionnelle: 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg a qualité de gérante de catégorie B et
 - Monsieur Gueorgui Dikanarov, né le 28 janvier 1978 à Sofia (Bulgarie) ayant pour adresse professionnelle: 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg a qualité de gérant de catégorie B.

Deuxième résolution

L'adresse du siège social de la Société est établie au 25 C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom et résidence, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Oberhag, M. Loesch. Enregistré à Remich, le 15 septembre 2014. REM/2014/2012. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147615/627.

(140167794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

ID Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6910 Roodt-sur-Syre, 7, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.990.

L'an deux mille quatorze,

le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Guy HERSCHBACH, salarié, demeurant à L-7620 Larochette, 53, rue de Mersch.

2.- Monsieur João Nuno SOARES PEREIRA, avocat, demeurant à L-8824 Perlé, 38, rue de la Poste.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ID CONCEPT S.à r.l., avec siège social à L-6910 Roodt-sur-Syre, 7, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.990 (NIN 2006 2446 154).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Urbain THOLL, de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 7 du 8 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Urbain THOLL, en date du 20 mars 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 808 du 15 avril 2009;

- suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1698 du 20 août 2010.

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2317 du 29 août 2014.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Que suite à un contrat de cession de parts sociales sous seing privé du 18 septembre 2014, lequel contrat, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement, les cent (100) parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Guy HERSCHBACH, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur João Nuno SOARES PEREIRA, prénommé, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ensuite les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution unique

Les associés décident de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- Monsieur Guy HERSCHBACH, salarié, demeurant à L-7620 Larochette, 53, rue de Mersch, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur João Nuno SOARES PEREIRA, avocat, demeurant à L-8824 Perlé, 38, rue de la Poste, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100»

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. HERSCHBACH, J. N. SOARES PEREIRA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 septembre 2014. Relation: ECH/2014/1727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149489/53.

(140170772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Lumic Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 150.584.

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUMIC SOPARFI S.A.", avec siège social à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 318 du 12 février 2010,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 150.584,

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Francine MAY, juriste, demeurant professionnellement à Ettelbruck.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-2529 Howald, 30, rue des Scillas vers 11, rue des Trois Cantons L 8399 Windhof et modification du 2e alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2529 Howald, 30, rue des Scillas vers 11, rue des Trois Cantons L 8399 Windhof et de modifier par conséquent le 2e alinéa de l'article 1^{er} des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (2^{ème} alinéa).** Le siège de la société est établi dans la commune de Koerich".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 3 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11089. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149553/53.

(140170630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Docu Group (Lux 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.711.

—
Veuillez prendre note que les associés GMT Communications Partners II, L.P. et GMT Communications Partners (Holland) II, L.P. ont fusionné en date du 16 juillet 2014 et que la dénomination et les données de la nouvelle entité sont les suivantes:

GMT Communications Partners II 2014, L.P., un limited partnership enregistré auprès du Corporation Service Company sous le numéro 5558981, avec siège à 2711 Centerville Rd, DE 19808 Wilmington, Newcastle, États-Unis d'Amérique.

- Ancienne situation associés:

GMT Communications Partners II, L.P.:	39.166 parts sociales A 888 parts sociales B 509 parts sociales C
GMT Communications Partners (Holland) II, L.P.:	2.931 parts sociales A 2 parts sociales C
GMT Communications Partners (Executive Fund) II, L.P.:	503 parts sociales A 1 part sociale C
Monsieur Walter BOSCH:	92 parts sociales D
- Nouvelle situation associés:	
GMT Communications Partners II 2014, L.P.:	42.097 parts sociales A 888 parts sociales B 511 parts sociales C
GMT Communications Partners (Executive Fund) II, L.P.:	503 parts sociales A 1 part sociale C
Monsieur Walter BOSCH:	92 parts sociales D

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour *DOCU GROUP (LUX 3) S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2014146654/33.

(140167295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2014.

MMG Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 164.072.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifteen of September,

Before the undersigned, Maître Jean SECKLER, notary professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

MGI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly established and existing under laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.206,

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, professionally residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy, given on 27th June 2014,

(hereinafter referred to as the "Appearing Party").

Such Appearing Party is the sole shareholder of MMG Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly established and existing under laws of Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (hereinafter referred to as "RCS") under number B 164.072 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2914, page 139857 on 29th November 2011 and have not been amended since that time (hereinafter referred to as the "Company").

The Appearing Party representing the whole share capital requires the notary to act the following declarations and statements:

1. That the share capital of the Company currently amounts to thirty-one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) divided in one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

2. That pursuant to the shareholders register of the Company, the Appearing Party is the sole shareholder of the Company.

3. That the latest annual accounts of the Company have been approved by the Appearing Party and duly submitted to RCS for the purposes of publication.

4. That the Appearing Party, acting its capacity of the sole shareholder, declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect followed by its liquidation.

5. That the Appearing Party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and that it is fully aware of the financial situation of the Company.

6. That the Appearing Party, acting in its capacity of the sole shareholder, appoints itself liquidator of the Company and declares that the activity of the Company has ceased.

7. That in that capacity, the Appearing Party requests the notary to record that it has realised all of the Company's assets and has settled all liabilities and debts of the Company by way of payment or fully provided for of all of the known liabilities of the Company.

8. That the Appearing Party is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to the sole shareholder.

9. That consequently, the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

10. That the full and complete discharge is granted to the managers and auditor of the Company for the execution of their mandates up to this day.

11. That it is expedient to proceed with the cancellation of the shareholders register.

12. That the books and records of the Company shall be kept for at least five years at the former registered office of the dissolved Company being 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at neuf cents euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Appearing Party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Appearing Party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire, de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

MGI S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg

et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.206,

ci-représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, de résidence professionnelle à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu du mandat octroyé le 27 juin 2014,

(ci-après la "Personne Comparante").

Telle Personne Comparante est l'actionnaire unique de MMG Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dûment constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le "RCS") sous le numéro B 164.072, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 novembre 2011, sous numéro 2914, page 139857 et n'ont pas été modifiés depuis (ci-après la "Société").

La Personne Comparante représentant la totalité du capital social demandent le notaire d'acter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) actions, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libéré.

2. Que selon le registre des actionnaires de la Société la Personne Comparante est l'actionnaire unique de la Société.

3. Que les derniers comptes annuels de la Société ont été approuvés par la Personne Comparante et dûment déposés auprès du RCS à des fins de la publication.

4. Que la Personne Comparante, en tant que l'actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

6. Que la Personne Comparante déclare avoir pleine connaissance des statuts de la Société et est pleinement consciente de la situation financière de la Société.

7. Que la Personne Comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne liquidatrice de la Société et déclare que l'activité de la Société est cessée.

8. Qu'en cette qualité, la Personne Comparante requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réalisé tous les actifs de la Société et avoir réglé tout le passif de la Société par paiement ou entière approvisionnement des dettes connues de la Société.

9. Que la Personne Comparante, étant investie de tous les avoirs, déclare expressément prendre à sa charge et assumer toute responsabilité pour tout passif connu mais impayé et pour toutes dettes encore inconnues de la Société avant tout paiement à l'actionnaire unique.

10. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme ayant été effectuée et terminée.

11. Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

12. Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actionnaires.

13. Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Coûts et frais

Les coûts, frais, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement neuf cents euros.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Le Notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande de la Personne Comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Après que lecture de l'acte a été faite au Mandataire de la Personne Comparante, connu du Notaire par son nom, prénom, statut marital et lieu de résidence, ledit Mandataire de la Personne Comparante a signé ensemble avec le Notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 septembre 2014. Relation GRE/2014/3681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014148284/118.

(140168622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Hilltop Global Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 190.463.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of September.

Before Us Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

LUXELLENC S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office at 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies' and Trade Registry under section B and number 153.601,

here represented by its directors Mr Gábor KACSÓH, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and Ms Inessa WENDLAND, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme"), which is hereby incorporated:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Hilltop Global Capital S.A." (hereafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The purpose of the Company is, for its own purpose, the acquisition, sale, administration, renting of any real estate property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company's corporate object consists also of, both in Luxembourg and abroad, directly or indirectly, for its own account or for the account of third parties, alone or in cooperation with third parties, the registration, use, purchase, acquisition, licence or transfer of all types of intellectual property rights.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The share capital is set at EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand euro), represented by 250,000 (two hundred fifty thousand) shares of a par value of EUR 1.- (one euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the last Wednesday of June at 12:30 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in written resolutions.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of telephone, videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolutions(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration, term of office and their class, if applicable.

The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions. In case of the existence of one or more directors of class A ("A-Directors") and/or one or more directors of class B ("B-Directors") prior to such vacancy, the resolution of fulfilling such vacancy shall require a majority vote which must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors and, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the board of directors can deliberate or act validly only if at least one A-Director and at least one B-Director are present or represented at the meeting of the board of directors.

Resolutions shall require a majority vote, which, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, must include at least one vote from an A-Director and one vote from a B-Director. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors, except that, in case of the existence of one or more A-Directors and/or one or more B-Directors, the Company shall be bound by the joint signature of one A-Director and of one B-Director.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director, provided he is not a director of any class.

The Company will also be bound by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2014.
2. The first General Meeting will be held in the year 2015.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the 250,000 (two hundred fifty thousand) shares have been subscribed by the sole shareholder LUXELLENCE S.A., predesignated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of EUR 250,000.- (two hundred fifty thousand euro) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Decisions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, represented as above mentioned, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The number of directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) Is appointed as a director of the Company:

Mr Gábor KACSÓH, Director, born on 18 June 1974 in Budapest (Hungary), professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- 3) The public limited company "LUXELLENCE S.A.", established and having its registered office at 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 153.601, is appointed as statutory auditor of the Company.

- 4) The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

- 5) The registered office of the Company will be established at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Trading license - regulated activities

The notary informed the appearing party, which especially acknowledges, that before performing any commercial activity or in the event that the Company is subject to a special law and regulation in relation to its business, the Company must first obtain the relevant license, permit and authorization or meet all other requirements for allowing the business and activity of the Company vis-à-vis any third parties.

Power

The above appearing party(ies) hereby give(s) power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed with the registration, listing, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand nine hundred euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representatives of the appearing party have signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seizième jour de septembre.

Pardevant Nous Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

A COMPARU:

LUXELLENC S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, inscrite au du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 153.601,

ici représentée par les administrateurs M. Gábor KACSÓH, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et Mme Inessa WENDLAND, demeurant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Hilltop Global Capital S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est, pour son propre compte, l'achat, la vente, la gestion et la location de tout immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, agissant seul ou de concert avec des tiers, l'enregistrement, l'utilisation, l'achat, l'acquisition, l'octroi de licence ou le transfert de tous types de droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), représenté par 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société peut délivrer des certificats représentant des actions au porteur. L'action au porteur sera conforme aux exigences de l'article 41 de la Loi et sera signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le dernier mercredi de juin à 12.30 heures au siège social de la Société au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également notées dans des résolutions écrites.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par téléphone, visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Actionnaires. Dans ce cas, chaque Actionnaire recevra le texte de la /des décision(s) à adopter et donnera son vote par écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Actionnaires ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Actionnaires.

Toute référence dans les présents statuts à des décisions de l'assemblée générale des Actionnaires doit être comprise comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Actionnaires.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être

limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments, la durée de leur mandat et leur catégorie, le cas échéant.

Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi. En cas d'existence préalablement à cette vacance, d'un ou plusieurs administrateurs de catégorie A ("Administrateurs A") et/ou un ou plusieurs administrateurs de catégorie B ("Administrateurs B"), la décision de combler cette vacance sera prise à une majorité des voix qui doit inclure les voix d'au moins un Administrateur A et d'au moins un Administrateur B.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration et, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, le conseil d'administration pourra délibérer ou agir valablement que si au moins un Administrateur A et au moins un Administrateur B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à une majorité des voix qui, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, doit inclure au moins une voix d'un Administrateur A et au moins une voix d'un Administrateur B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs, étant entendu que, en cas d'existence d'un ou plusieurs Administrateurs A et/ou un ou plusieurs Administrateurs B, la Société sera engagée par la signature collective d'un Administrateur A et d'un Administrateur B.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature, à condition qu'il soit un administrateur d'aucune catégorie.

La Société sera également engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, 250.000 (deux cent cinquante mille) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique LUXELLECE S.A., pré-qualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Décisions de l'actionnaire unique

La partie comparante, pré-mentionnée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Est appelée à la fonction d'administrateur unique:

M. Gábor KACSÓH, directeur, né le 18 juin 1974 à Budapest (Hongrie), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) La société anonyme "LUXELLENCE S.A.", établie et ayant son siège social à 32, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.601, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

- 5) Le siège social de la Société sera établi à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Autorisation de commerce - activités réglementées

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, la société doit être au préalable en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre possible l'activité de la société partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Pouvoirs

Le(s) comparant(s) donne(nt) par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Wendland, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 septembre 2014. Relation: RED/2014/2044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 septembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014149472/499.

(140170516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Vison, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 173.151.

L'an deux mil quatorze, le dix-huit août.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, VISON, ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés

de et à Luxembourg, section B sous le numéro 173.151, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 novembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 71 du 11 janvier 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederick Rob, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans le Letzerbuerger Journal et dans le Quotidien en date des 11 juillet 2014 et 29 juillet 2014.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article premier des statuts.

Abandon du statut de société de gestion de patrimoine familial et modification de l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit: «La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Suppression du dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

3. Modification de l'article 17 des statuts.

4. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.

5. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.

6. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

7. Divers.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 1.500 actions en circulation, 2 actions sont représentées à la présente assemblée.

Une première assemblée générale extraordinaire convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 4 juillet 2014 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu des articles 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts comme suit:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VISON" qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société de gestion de patrimoine familial de sorte que l'article quatre des statuts relatif à l'objet social aura désormais la teneur suivante:

«La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 5 des statuts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 17 des statuts comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39428. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144530/91.

(140163921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.568.

Extrait de procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société Oranje-Nassau Développement SA SICAR, qui s'est tenue en date du 16 avril 2013.

Il a été décidé:

de renouveler le mandat de

- M. Jean-Yves Hémerly, demeurant professionnellement 115 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et

- M. Patrick Tanguy, demeurant professionnellement 89 rue Taitbout, F-75009 Paris,

en qualité de Délégués à la gestion journalière pour une période indéterminée.

Extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2014152263/17.

(140173882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Borletti Group High Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 122.968.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014152566/9.

(140174375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2345 Luxembourg, place du Marché-aux-Poissons.

R.C.S. Luxembourg G 20.

—
Etats financiers au 31 décembre 2013
(exprimés en euros)

Bilan
Exercice clôturé au 31 décembre 2013
(exprimé en euros)

ACTIF	2013
Actif circulant	
Avoirs en banques et en caisse	2 520,54
	<u>2 520,54</u>
	2 520,54
 PASSIF	
Fonds associatifs et réserves	
Fonds propres	1 000,00
Résultat de l'exercice	1 520,54
	<u>2 520,54</u>
	2 520,54

Compte de résultat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
(exprimé en euros)

	2013
Recettes	
Cotisations	2 760,00
Intérêts bancaires	27,87
Dons reçus	13 110,00
	<u>15 897,87</u>
Dépenses	
Don 2013 Amis des Musées Asbl	(60 668,88)
Fonds dédiés (Dons 2012)	46 333,68
Frais bancaires	(42,25)
	<u>(14 377,33)</u>
Bénéfice de l'exercice	1 520,54

Etablissement d'utilité publique
Affectation des résultats

	2013
Fonds propres	1 000,00
Résultat de l'exercice	1 520,54
Fonds et réserves disponibles	2 520,54
Don 2013 Amis des Musées asbl	1 520,54
Affectation au Fonds dédiés	1 520,54
Fonds associatifs et réserves (après affectation au Fonds dédiés)	
Fonds propres	1 000,00
Fonds dédiés	1 520,54
	<u>2 520,54</u>

Note 1. Généralités. La Fondation des amis des musées d'art et d'histoire a été constituée le 24 mai 1993 sous forme d'Etablissement d'utilité publique de droit luxembourgeois sous la dénomination de «FONDATION DES AMIS DU MUSEE NATIONAL D'HISTOIRE ET D'ART».

En date du 13 janvier 2004 la dénomination de la Fondation est changée en celle de «FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG».

Le siège est établi à: Place du Marché-aux-Poissons, L-2345 Luxembourg

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

La Fondation a pour objet de promouvoir le rayonnement du Musée d'Histoire et d'Art à Luxembourg, d'en soutenir l'activité par tous les moyens et de contribuer à en enrichir les collections par des dons en nature ou en espèces.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. Les états financiers sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif au Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation tient sa comptabilité en euros et les états financiers sont établis dans la même devise.

La Fondation n'est pas obligée de tenir ses livres selon les principes d'une comptabilité commerciale (comptabilité d'engagement en partie double) et d'appliquer le Plan comptable normalisé.

La Fondation applique les principes d'une comptabilité de caisse. Les recettes sont comptabilisées au moment de l'encaissement des produits et les dépenses au moment du paiement des charges.

*Budget
Exercice 2014
(exprimé en euros)*

	2014
Recettes prévisionnelles	
Dons	14 000,00
	14 000,00
Dépenses prévisionnelles	
Frais bancaires	50,00
	50,00
Résultat de l'exercice	13 950,00

Rapport des réviseurs de caisse

Nous avons vérifié les états financiers de la FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG, établissement d'utilité publique pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2013.

Les états financiers, se composant d'un bilan, d'un compte de profits et pertes et d'une annexe et sont la responsabilité du comité de la FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG. Il est de la responsabilité des Réviseurs de Caisse d'émettre une opinion sur ces états financiers.

L'examen des états financiers a comporté la vérification par sondage des documents comptables et les autres procédés de contrôle que nous avons jugés nécessaires en la circonstance. A notre avis ces procédures représentent une base suffisante pour nous permettre d'émettre une opinion sur ces états financiers.

A notre avis, les états financiers clôturant avec un bénéfice d'EUR 1 520,54 et un total de bilan d'EUR 2 520,54 reflètent correctement la situation financière la FONDATION DES AMIS DES MUSEES D'ART ET D'HISTOIRE, LUXEMBOURG, au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat des opérations pour l'exercice se terminant à cette date.

Nous proposons à l'Assemblée d'approuver ces états financiers et de donner décharge au trésorier.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Romain HILGER / Jean GROSGES

Réviseur de Caisse / Réviseur de Caisse

Référence de publication: 2014144108/94.

(140164013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.

KI Chemistry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.556.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} octobre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014151632/11.

(140173261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.